



COMMUNIQUÉ

LE CABINET AUGUST DEBOUZY A ACCOMPAGNÉ YNSECT DANS L'ACQUISITION DE LA SOCIÉTÉ NÉERLANDAISE PROTIFARM

Private Clients Droit fiscal Private Equity | 15/04/21 | Xavier Rohmer



Ynsect, start-up française du Next40 spécialisée dans l'élevage d'insectes pour l'alimentation animale et les engrais, acquiert, pour un montant non révélé, l'entreprise néerlandaise Protifarm reconnue pour son leadership dans la production d'ingrédients à base d'insectes destinés à l'alimentation humaine.

L'acquisition de Protifarm s'inscrit dans l'ambition stratégique de la start-up d'accélérer son expansion internationale, son développement sur le marché de la consommation humaine et sa capacité de production. Avec cette opération, Ynsect va bénéficier du réseau commercial de Protifarm en Europe du Nord et acquérir une troisième ferme verticale pour, à terme, produire plus de 230 000 tonnes d'ingrédients par an. Cette acquisition permet également à Ynsect de renforcer son portefeuille d'innovations avec 37 nouveaux brevets, pour atteindre un portefeuille total de 300 brevets, ainsi que de bénéficier de 40 ans d'expérience d'un précurseur dans l'élevage d'insectes utilisés dans l'alimentation animale.

L'acquisition de Protifarm par Ynsect intervient quelques semaines après l'avis positif rendu par l'EFSA sur l'intégration du scarabée Molitor dans l'alimentation humaine. Ynsect espère avec cette acquisition développer l'élevage du scarabée Buffalo, pour lequel Protifarm a également déposé un dossier auprès de l'EFSA.

Avec cette opération, Marvesa Proteins & Fats BV, le principal actionnaire de Protifarm entre au capital d'Ynsect.

L'équipe d'**August Debouzy** était représentée par **Xavier Rohmer** (Associé, Private Equity et Tax), **Emilie Lecomte** (Counsel, Tax) et **Olivier Moriceau** (Counsel, Financement).
